

# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

24 janvier 2023

Convocation du 18/01/2023

La séance est ouverte à 19h12 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angelo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO.

Excusés : Nathalie SARRAU représentée par Brigitte DARMEDRU, Muriel WOLKOWICKI.

Désignation du secrétaire de séance : Dominique DEBAUX.

Madame le Maire fait passer la fiche de signature aux conseillers afin de justifier leur présence.

## Ordre du jour:

- Budget principal 2023 : autorisation d'engagement de dépenses d'investissement (annule et remplace la délibération DE\_2022\_51)
- Acquisition des terrains : indivision GONDCAILLE et Madame GENEVOIS
- Vente du camion de pompiers Peugeot
- État récapitulatif des indemnités des élus sur l'année 2022
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Informations et questions diverses

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 20 décembre 2022. Madame le Maire et la secrétaire de la dernière séance, Ingrid LAFOREST, signent le procès-verbal.

## Délibérations du conseil:

### BUDGET PRINCIPAL 2023 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (ANNULE ET REMPLACE DE 2022 51) (DE 2023 01)

VU la délibération DE\_2022\_51 du 20 décembre 2022,

Le budget (section d'investissement) étant voté à l'opération et non au chapitre, le conseil municipal doit calculer les 25% par opération et les répartir comme souhaité de la même manière.

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au conseil municipal, avant l'approbation du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts)	RAR 2021 inscrits au BP 2022 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2022	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
D204	27 228.00 €	- 27 068.00 €	0.00 €	160.00 €	40.00 €
D21	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	500.00 €
Opération 76 ENSEMBLE SOCIO- CULTUREL	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €	575.00 €
Opération 80 BÂTIMENT MAIRIE- ÉCOLE	7 122.00 €	0.00 €	0.00 €	7 122.00 €	1 780.50 €
Opération 81 TRAVAUX ÉGLISE	7 000.00 €	0.00 €	- 3 500.00 €	3 500.00 €	875.00 €

Opération 85 TERRAINS DE SPORTS	85 000.00 €	0.00 €	- 5 000.00 €	80 000.00 €	<b>20 000.00 €</b>
Opération 88 MATÉRIEL	27 940.00 €	- 2 580.00 €	50.00 €	25 410.00 €	<b>6 352.50 €</b>
Opération 92 BÂTIMENT LA POSTE	700.00 €	0.00 €	- 400.00 €	300.00 €	<b>75.00 €</b>
Opération 107 LOGEMENTS COMMUNAUX	2 600.00 €	0.00 €	9 850.00 €	12 450.00 €	<b>3 112.50 €</b>
Opération 111 DÉNOMINATION DES RUES	300.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €	<b>75.00 €</b>
Opération 115 AMÉNAGEMENT ROUTE DES BEAUJOLAIS	92 240.00 €	- 6 240.00 €	0.00 €	86 000.00 €	<b>21 500.00 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>54 885.50 €</b>

Montant total maximum des dépenses autorisées : **54 885.50 €**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget principal 2023, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 54 885.00 € répartis comme suit :

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Montant
Opération 76 ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	575.00 €
Opération 80 BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE	21831	Matériel informatique scolaire	1 000.00 €
Opération 81 TRAVAUX ÉGLISE	2031	Frais d'études	875.00 €
Opération 85 TERRAINS DE SPORTS	2031	Frais d'études	11 000.00 €
Opération 88 MATÉRIEL	215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 000.00 €
Opération 107 LOGEMENTS COMMUNAUX	21321	Bâtiments privés - immeubles de rapports	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 450.00 €</b>

### **TERRAIN INDIVISION GONDCAILLE - LIEU DIT LE VILLAGE (DE 2023 02)**

Le Maire informe les conseillers du souhait des membres de l'indivision GONDCAILLE de vendre la parcelle située lieu-dit Le Village (section A n°1099 de 383 m²). Lors de deux entretiens entre Madame Evelyne PAUGET, Madame Maryse STEFAN, Madame Denise GOYAT, Madame Ghislaine JAZE, Monsieur Didier GONDCAILLE et le maire, il ressort que l'indivision accepte de vendre à 25 000.00 € hors frais notariés.

**VU** le droit de préemption urbain de la commune sur cette parcelle,

**VU** le PLU de la commune portant l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP) les Salonnières, déterminant l'obligation de construire des logements sur le tènement incluant cette parcelle,

**VU** l'estimation des domaines fixant une valeur vénale de 27 000.00 € pour 383 m² (sur les 450 m² de la parcelle initiale section A n°143) avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10%,

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**ÉMET** un avis favorable pour l'acquisition de ce terrain,  
**AUTORISE** le Maire à poursuivre l'achat de cette parcelle à un montant de 25 000.00 € hors frais notariés et à effectuer les formalités nécessaires,  
**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

En plus de l'acquisition de cette parcelle, il est aussi prévu d'acquérir une parcelle à Madame Catherine GENEVOIS, située dans la continuité du périmètre de l'Opération d'Aménagement Programmée les Salonnières pour compléter le patrimoine de la commune (parcelle section A n°600 de 546 m<sup>2</sup>). Lors de sa proposition de vendre cette parcelle à la commune, il a été aussi évoqué le projet de lui céder quelques m<sup>2</sup> de la parcelle communale (parcelle section A n°139) afin de compléter sa parcelle n°870 (où se situe son domicile) et que la commune lui reprenne une petite partie de cette parcelle n°870 pour compléter la parcelle communale n°600.

Le Maire a eu un premier entretien avec Madame Catherine GENEVOIS où une proposition de prix a été faite à hauteur de 35 500.00 € hors frais notariés, sachant que les domaines ont fixé sa valeur vénale à 38 000.00 €.

Lorsque Madame Catherine GENEVOIS donnera sa réponse, la commune devra recontacter le géomètre afin de procéder à ces divisions de terrains.

Cette transaction est donc mise en attente pour le moment.

### **VENTE VÉHICULE DES POMPIERS (DE 2023\_03)**

**VU** la délibération DE\_2019\_42 du 29 octobre 2019 fixant le prix de vente du camion de pompiers Peugeot à 500.00 €,

Compte tenu du résultat défavorable du contrôle technique motivé par les modifications techniques rendant le certificat d'immatriculation non conforme avec la mention "ambulance",

Le maire expose les différentes démarches qui ont été effectuées :

- Remplacement de la batterie
- Certificat de carrossage
- Nouveau contrôle technique refusé
- Demande d'une nouvelle carte grise pour changement des caractéristiques techniques du véhicule

Le total des dépenses liées à ces démarches s'élève à 535.00 €.

La contre-visite doit avoir lieu dans les prochains jours.

Un nouveau prix de vente de ce véhicule est fixé à 1 000.00 € négociable avec un maximum de moins 15%.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ÉMET** un avis favorable à la vente en l'état de l'ancien véhicule des pompiers pour la somme de 1 000.00 € négociable avec une marge maximum de moins 15%,

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente.

### **ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS SUR L'ANNÉE 2022**

	<b>Brigitte DARMEDRU</b>		<b>Philippe GENETIER</b>	<b>Dominique DEBAUX</b>	<b>Gilbert GUILLOUX</b>
Fonctions	Maire	Vice-présidente du SIVOM	1er adjoint	2ème adjointe	3ème adjoint
	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
INDEMNITÉS DE FONCTION brut 2022	19 138.26	1 899.60	5 081.40	5 081.40	5 081.40
SALAIRE BRUT ANNUEL TOTAL 2022	<b>21 037.86</b>		<b>5 081.40</b>	<b>5 081.40</b>	<b>5 081.40</b>

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

État néant.

### RÉUNIONS DU MOIS

Jeudi 29/12/2022	◦ Rendez-vous avec le cabinet géomètre MONIN pour bornage de la propriété de Monsieur ROBERT concernant la limite avec la voie communale - impasse des Beaux
Jeudi 05/01/2023	◦ Conférence des maires du PETR à Charnay-Lès-Mâcon
Vendredi 06/01/2023	◦ Vœux à La Chapelle de Guinchay, Saint Symphorien d'Annelles et Varennes lès Mâcon
Samedi 07/01/2023	◦ Vœux à Saint Vérand
Dimanche 08/01/2023	◦ Vœux à Leynes, Chaintré et Pruzilly
Lundi 09/01/2023	◦ Vœux à Crêches sur Saône
Jeudi 12/01/2023	◦ Rendez-vous avec l'indivision GONDCAILLE
Vendredi 13/01/2023	◦ Réunion de secteur avec MBA sur la signalétique du schéma de randonnée à Romanèche Thorins ◦ Vœux à Saint Amour
Samedi 14/01/2023	◦ Vœux à Vinzelles
Dimanche 15/01/2023	◦ Vœux à Chânes
Lundi 16/01/2023	◦ Conférence intercommunale du logement à la Préfecture ◦ Réunion SCoT sur le Document d'Objectif et d'Orientation à Saint Amour
Mardi 17/01/2023	◦ Réunion de préparation de chantier d'eau potable - chemin du Chapitre ◦ Commission finances
Mercredi 18/01/2023	◦ Réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) avec MBA à Mâcon
Jeudi 19/01/2023	◦ Vœux de MBA à Sancé
Lundi 23/01/2023	◦ Réunion avec le théâtre de Mâcon sur le projet des séances externes
Mardi 24/01/2023	◦ Rendez-vous avec Madame Catherine GENEVOIS

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un premier devis a été estimé par le SIVOM pour le marché travaux voirie 2023. Par rapport à ce que la commune avait demandé, le chiffrage est élevé = 27 605.00 € HT. Les années précédentes, ce marché coûte environ 20 000.00 € à la commune. Il est donc nécessaire de retirer certains travaux.

Madame le Maire liste les travaux qui sont compris pour le moment dans le devis :

- Finition des trottoirs sur la route des Préaux : 17 275.00 € (le changement des bordures, travaux effectués par le SIVOM, n'est pas compris dans ce montant)
- Changement des bordures de la placette sur l'allée du Chardonnay près de l'abri bus : 1 060.00 €
- Finition des trottoirs sur le chemin des Ceps : 5 777.00 €
- Point-à-temps estimé selon les observations de l'agent David JAFFRE : 3 500.00 € (2 tonnes prévues - 1 400.00 € la tonne - + balayage et installation de chantier)

Le conseil décide de retirer les travaux concernant la placette de l'allée du Chardonnay et les travaux concernant le chemin des Ceps (la finition des trottoirs n'est pas nécessaire pour le moment car la riveraine, Madame Rosa CHARVET a déposé une déclaration préalable afin de refaire son mur de clôture).

- Il est nécessaire de programmer trois commissions :
  - Commissions chanoiseries (une première date avait été fixée au 30/01/2023 mais ne peut pas avoir lieu pour cause d'indisponibilité) : lundi 6 février 2023 à 18h15
  - Commission finances : jeudi 16 février 2023 à 18h00
  - Commission bâtiments pour évoquer le projet de rénovation de la salle polyvalente : lundi 20 mars 2023 à 18h00 (Céline RUBIO se rajoute à la commission pour cette réunion)
- Céline RUBIO explique que depuis la nouvelle consigne du tri des déchets, les foyers ont énormément de déchets à recycler à emmener aux PAV. Elle demande si l'agglomération a prévu, un jour, de faire circuler un camion pour les déchets à recycler comme cela se fait dans certains autres départements : le Maire répond que ce n'est pas prévu pour le moment.
- Céline RUBIO demande comment procéder pour créer un budget pour le conseil des jeunes au sein du budget de la commune. Brigitte DARMEDRU lui demande de monter un projet avec une estimation. Le but serait de faire visiter aux jeunes des institutions ou autres établissements.
- De plus, le conseil des jeunes souhaiterait établir un projet sur l'Éthiopie. Céline RUBIO informe les conseillers qu'un film à ce sujet a été diffusé sur Mâcon. Après renseignements, l'association l'a informé que nous pouvions louer ou acheter le DVD.

La séance est levée à 20h20.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023**

Nom	Fonction	Signature
Brigitte DARMEDRU	Maire	
Dominique DEBAUX	Secrétaire de séance	